

Avec les pluies récentes, le nombre d'arrêtés de restriction d'eau baisse

© 06/11/2019 |  Amélie Bachelet •  Terre-net Média

(Article mis à jour au 6 novembre 2019) Au 5 novembre, 31 arrêtés préfectoraux sont en vigueur et 30 départements sont concernés par des mesures, locales ou non, de restriction de l'usage de l'eau et de l'irrigation. Avec la pluie de ces derniers jours, la situation s'est nettement améliorée.



Au 5 novembre, il n'y a plus que 30 départements ayant pris des arrêtés de restriction de l'usage de l'eau.
(©Pixabay)

A lors qu'au 23 octobre 2019, 74 départements étaient encore concernés par des **mesures de restriction d'eau**, selon le [site ministériel Propluvia](#), ils ne sont plus que 30 au 5 novembre. Après de longs mois de sécheresse, les précipitations ont enfin fait leur retour.

MeteoNews indique d'ailleurs que « les pluies répétitives des dernières semaines, localement très abondantes notamment dans le sud-ouest et l'extrême nord, font grimper les cotes des cours d'eau, avec localement quelques crues dans le Pas-de-Calais et en Charente-Maritime ».

Parmi les 30 départements encore concernés par des restrictions, 17 sont en situation de crise notamment la Creuse, le Loiret, l'Allier.

Par ailleurs, 6 départements sont en situation de vigilance. Après l'état de vigilance, il existe trois niveaux de restriction : l'alerte de niveau 1, l'alerte renforcée et enfin le niveau de crise qui interdit les prélèvements non prioritaires y compris à des fins agricoles.

[Carte sur les arrêtés de restriction de l'usage de l'eau au 5 novembre 2019 :](#)

Cartographie arrêtés sécheresse 2019
Infogram

Pour plus d'infos, cliquez sur le département souhaité.

Légende de la carte : Le niveau de restriction indiqué ci-dessus est le niveau maximal arrêté sur une partie (localisée) ou sur l'ensemble (intégrale) du département. D'autres arrêtés de niveau inférieur sont susceptibles d'avoir été également pris. Pour connaître les secteurs du département effectivement concernés par les restrictions, [consultez le site Propluvia](#) qui recense les arrêtés.

Le ministère de l'agriculture a annoncé lundi 1er juillet que **les éleveurs de 24 départements seront autorisés à faucher ou faire pâturer leurs terres en jachère**, en raison de la sécheresse qui a réduit les volumes d'herbe disponible pour nourrir leur animaux.

Le 29 juillet, Didier Guillaume a décidé d'élargir à **27 nouveaux départements** la « dérogation pour cas de force majeure », puis le 21 août à **9 départements supplémentaires** portant ainsi le nombre total de départements concernés à 69.

Lire aussi sur Web-agri : [De nouvelles mesures d'aide pour les agriculteurs touchés par la sécheresse](#)